

Nice,, 3 Décembre 1924..

BIBLIOTHÈQUE
DE LA
VILLE DE NICE

Monsieur l'Adjoint..

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une copie de la lettre que je crois de mon devoir comme Conservateur de la Bibliothèque de la Ville d'écrire à Monsieur l'architecte en Chef, à la suite des dégâts occasionnés dans les locaux de la nouvelle Bibliothèque par la tempête d'avant-hier, soir..

A mon avis, l'accident tel qu'il s'est produit met en relief un fait grave: les collections de livres qui vont être placées dans la grande salle de dépôt de livres prévue à cet effet ne seront garantis des intempéries que par une simple et unique toiture de tuiles. Qu'une cause quelconque déplace quelques tuiles, que des averses suivent et fatalement, des centaines et des milliers de livres seront trempés. La chose s'est produite avant-hier à l'occasion d'une tornade mais il n'est nullement besoin d'une tornade pour qu'elle se reproduise. Il arrive souvent dans des pays comme les nôtres que les toits soient endommagés par le vent, la grêle ou la chute d'objets qui y sont projetés. Peut-on envisager, sans une crainte réelle, une hypothèse pareille? Pour ma part, je croirais manquer à ce que je dois à la Ville comme Conservateur et, permettez-moi d'ajouter, à ce que je dois à l'Adjoint qui a bien voulu suivre toujours les travaux de la Bibliothèque avec

une sympathie si avertie, si je ne vous faisais pas part de mes inquiétudes à cet endroit.

C'est dans la salle qui a été inondée que sera, le jour venu, placée la majeure partie du legs Vallot. Quelle perte et quelle responsabilité si, quelque temps après, la pluie venait à en abîmer tout ou partie!! Vous vous rappelez que le Comité d'inspection et d'achat de livres a spécialement délégué une sous-commission pour s'occuper de tout ce qui concerne l'installation de la nouvelle Bibliothèque. Je me demande s'il ne pourrait pas y avoir avantage à causer de la question avec les membres qui la composent: M. de Cessole, M. Saqui, M. Febvre, M. Latouche

La remise en état de la salle du dépôt devra se faire sous peu. Il y aurait peut-être urgence à ce que l'on se soit au préalable, fait une opinion ferme sur la situation de manière à faire coïncider, s'il y a lieu, les travaux de modifications avec les réparations??

Je vous prie de croire, Monsieur l'Adjoint, à l'assurance de mes sentiments les plus dévoués et d'agréer mes salutations très respectueuses.

Mai le 3 Dec 1924

2 copies
1 de papier
1 de papier en fil
1 de papier blanc
1 de papier commun
1 de papier à cartes
1 de papier à notes

Monseigneur l'architecte en chef

Les dégâts occasionnés dans les locaux de la nouvelle bibliothèque par la tornade d'hier au soir posent à mon avis, la une question grave sur laquelle j'estime de mon devoir de Conservateur des collections de livres de la Ville, d'attirer votre attention d'une façon toute particulière.

Les faits sont les suivants : Le vent a soulevé et enlevé un certain nombre de tuiles de la toiture de telle sorte que l'eau de pluie, tombant directement sur le simple plafonnage de lattes et de crépis qui se trouve au-dessous, le traversa rapidement, en fit tomber de larges plaques et inonda la grande salle de dépôt des livres.

Si les volumes qui sont destinés à être placés sur les rayons de cette pièce s'y étaient trouvés, la Ville pourrait avoir à l'heure actuelle à déplorer une perte de plusieurs centaines de mille francs, sans parler des ouvrages épuisés ou rares qu'elle serait dans l'impossibilité de se procurer.

Et si il est vrai qu'une ^{pluie atmosphérique} tempête de la nature de celle d'hier est d'une extrême rareté, il est ^{évident} aussi, je crois, que ce qui a été la cause des dégâts, c'est le déplacement d'un certain nombre de tuiles peut être provoqué par une simple tempête ^{comme nous en avons parfois et communément}.



Nice, le _____ *191*

VILLE DE NICE

BIBLIOTHÈQUE

Archives

.devons le prévoir?

Est-il exagéré de dire qu'un coup de vent violent venant battre la toiture selon un certain angle pourrait enlever ou déplacer quelques tuiles? que l'accident vienne à se produire de nuit, que de fortes averses le suivent et tout aussitôt plusieurs milliers de livres pourront être irrémédiablement abîmés?

Ces constatations exigent de nous, à mon sentiment, que nous nous posions la question que voici: une simple toiture en tuiles, pour bien établie qu'elle soit, peut-elle être une protection suffisante pour garantir de tous risques une pièce dans laquelle doivent être déposés des objets à la fois de grande valeur et particulièrement délicats?

Ce qui peut suffire dans le cas ordinaire le peut-il ici? Il appartient aux hommes de l'art de décider mais en ce qui concerne, je estime que le fait qu'une grande partie de nos collections seront à la merci du déplacement accidentel de quelques tuiles me paraît être assez inquiétant pour que je vous en saisisse.

L'existence sous les tuiles d'un zinguage général aurait apparemment empêché les dégâts en donnant loisir de réparer les tuiles sans que le plafond du dépôt soit touché. L'établissement, sous la ferme d'un véritable plancher revêtu d'une couche de ciment volcanique constituerait également entre les tuiles et la salle la cloison étanche indispensable.

Il n'est pas de ma compétence de connaître quels seraient

De ma main

P. S. Je me permets de vous rappeler avec une
particulière attention à régler les questions de
votre livre. Une décision ~~de la~~ a-t-elle
été prise pour le tambour d'acier de chauffer
qui paraît indispensable. $\$$

les moyens les meilleurs à employer pour atteindre le but. Les exemples que je donne ici sont simplement pour préciser les idées.

En tout état de cause il y aurait lieu de pourvoir à l'établissement sur au moins trois côtés de la toiture de crampons permettant la fixation rapide et sûre d'échelles, de manière qu'en cas de surprise et en attendant les secours des services techniques, le personnel de la Bibliothèque puisse sans danger monter sur la toiture et la garantir d'urgence avec des moyens de fortune.

N'y aurait-il pas lieu également, à un autre point de vue, de prévoir la pose d'un paratonnerre?

Enfin vous vous souvenez que j'avais demandé que la terrasse soit recouverte de briques rouges ou mallons. Le regretté M. Orizet paraissait devoir entrer dans ces vues. L'utilité de ce travail dont la dépense ne serait pas considérable s'affirme. La pluie a fait de la couverture de la terrasse un sol fangeux où on enfonce ; si nos collections se trouvaient dans la salle les livres placés sur les rayons inférieurs courraient risque d'être très endommagés par l'eau et la boue que l'on traîne après soi dans le va-et-vient nécessaire par la remise en état des lieux.

Vous sentirez mon cher collègue, je n'en doute pas, l'importance des questions que je vous sou mets. Il y va de la bonne conservation d'une partie du patrimoine de la Ville. Je crois répondre à vos vues faisant part de ces préoccupations à M. Mari adjoint délégué à la Bibliothèque auquel je fais tenir copie de cette lettre.

Veuillez recevoir l'expression des sentiments dévoués avec lesquels je suis votre



Nice, le 3 Decembre 1924

VILLE DE NICE

BIBLIOTHÈQUE

Archives

Monsieur l'Adjoint

J'ai l'honneur de vous faire tenir
ci-joint une copie de la lettre que je
crois de mon devoir, comme conservateur
de la Bibliothèque de la Ville, d'écrire
à Monsieur l'Architecte en chef, à
la suite des dégâts occasionnés dans
les locaux de la nouvelle Bibliothèque
par la tempête d'avant-hier au soir.

A mon avis, l'accident, tel qu'il
s'est produit, met en relief un fait
grave: les collections qui vont être
placées dans la grande salle prévue
à cet effet ne seront garanties des
intempéries que par une simple et
unique toiture de têtes. Qu'une couche

l'angle de la rue Rouand et du Boulevard

quelconque déplacé quelques tentes,
que des avertes suivent, et fatalement
des centaines - peut-être des milliers de
lires seront trempés.

La chose s'est produite avant hier
à l'occasion d'une tornade, mais
il n'est nullement besoin d'une
tornade pour qu'elle se renouvelle.
Il arrive souvent dans des pays
comme les nôtres que les toits
soient endommagés par le vent, la
grêle ou la chute d'objets qui y
sont projetés. Peut-on envisager
sans une crainte réelle une
hypothèse pareille et ses conséquences?

Pour ma part, j'aurais manqué
à ce que je dois à la Ville comme
conservateur de sa Bibliothèque,
et, permettez-moi de l'ajouter, à

ce que je dois à l'Adjoint qui
a bien voulu tenir les travaux
de la Bibliothèque avec toujours
une sympathie si avérée, si je
ne vous faisais part de mes
inquiétudes à cet endroit.

C'est dans la salle qui a été
inondée que sera, le jour venu,
placée la majeure partie des livres Vallot.
Quelle perte et quelle responsabilité
si tout ou partie venait à être
abîmé par la pluie! Et quel regret
aussi, si le donateur, venant à avoir
connaissance d'un état de choses
qu'il peut de son côté estimer également
peu satisfaisant, modifier ses
généreuses dispositions?

Vous vous rappelez que le Comité
de la Bibliothèque a spécialement désigné
une sous-commission pour s'occuper

de fait ce qui concerne l'installation
des nouveaux locaux? On peut se demander
s'il n'y aurait pas avantage à
l'entretenir de la question avec les
membres qui la composent, Messieurs
de Cessole, Saqui, Febvre et Latsouche.

La remise en état de la salle de
dépôt de livres devra se faire sous
peu. Il y aurait peut-être intérêt à
ce que l'on se soit au préalable
fait une opinion ferme sur la
situation, de manière à faire coïncider
s'il y a lieu, les travaux de modification
avec les réparations.

Je vous prie de croire, Monsieur
l'Adjoint, à l'assurance de mes
sentiments les plus dévoués et d'agréer
mes salutations très respectueuses

Joseph Lerot

Le vent a renversé une colonne-affiche qui
se trouvait fixée en face de la villa. Je me
demande s'il n'y aurait pas une occasion toute
trouvée pour libérer les abords de la Bibliothèque
de cet accessoire peu esthétique, qu'on pourrait
transporter sur le trottoir d'en face, un peu plus loin, et

Nice, le 3 Décembre 1924

BIBLIOTHÈQUE
DE LA
VILLE DE NICE

Monsieur l'Architecte en chef,

Les dégâts occasionnés dans les locaux de la nouvelle Bibliothèque par la tornade d'avant-hier au soir posent, à mon avis, une question grave sur laquelle j'estime de mon devoir de Conservateur des collections de livres de la Ville, d'attirer votre attention d'une façon toute particulière.

Les faits sont les suivants : Le vent a soulevé et emporté un certain nombre de tuiles de la toiture, de telle sorte que l'eau de pluie, tombant directement sur le simple plafonnage de lattes et de crépis qui se trouve au-dessous, se traversa rapidement en fait tomber de larges plaques et inonda la grande salle de dépôt de livres.

Si les volumes qui sont destinés à être placés sur les rayons de cette pièce s'y étaient trouvés, la Ville pourrait à l'heure actuelle avoir à déplorer une perte de peut-être plusieurs centaines de mille francs, sans parler des ouvrages épuisés ou rares qu'elle serait dans l'impossibilité de se procurer.

Or, si il est vrai qu'un phénomène atmosphérique de la nature de celui d'avant-hier est d'une extrême rareté, il est incontestable aussi, je crois, que ce qui a été la cause des dégâts, c'est-à-dire le déplacement d'un certain nombre de tuiles, peut être provoqué par une simple tempête comme nous en avons parfois et comme nous

*Copie communiquée à
M. le Maire l'adjoint délégué à la Bibliothèque*

les moyens les meilleurs à employer pour atteindre le but. Les exemples que je donne ici sont simplement pour préciser les idées.

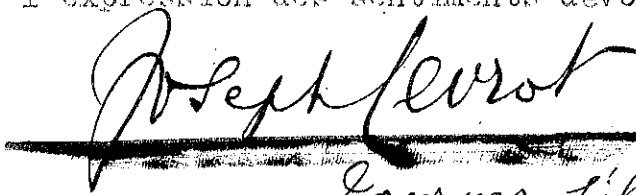
En tout état de cause, il y aurait lieu de pourvoir à l'établissement, sur au moins trois cotés de la toiture, de crampons permettant la fixation rapide et sûre d'échelles, de manière qu'en cas de surprise et en attendant les secours des services techniques, le personnel de la Bibliothèque puisse sans danger monter sur la toiture et la garantir d'urgence avec des moyens de fortune..

N'y aurait-il pas lieu également, à un autre point de vue, de prévoir la pose d'un paratonnerre??

Enfin, vous vous souvenez que j'avais demandé que la terrasse soit recouverte de briques rouges ou mallons. Le regretté M. Orizet paraissait devoir entrer dans ces vues. L'utilité de ce travail dont la dépense ne serait pas considérable s'affirme. La pluie a fait de la couverture de la terrasse un sol fangeux où on enfonce ; si nos collections se trouvaient dans la salle, les livres placés sur les rayons inférieurs courraient risque d'être très endommagés par l'eau et la boue que l'on traîne après soi dans le va-et-vient nécessité par la remise en état des lieux..

Vous sentirez, mon cher collègue, je n'en doute pas, l'importance des questions que je vous sou mets. Il y va de la bonne conservation d'une partie du patrimoine de la Ville. Je crois répondre à vos vues en faisant part de ces préoccupations à M. Mari, adjoint délégué à la Bibliothèque, auquel je fais tenir copie de cette lettre..

Veuillez recevoir l'expression des sentiments dévoués avec lesquels je suis votre



Courrez s'il vous plaît.

P.S. Je me permets de vous rappeler l'urgence
qu'il y aurait à régler la question du
monte lières. Une décision a-t-elle été prise
pour le tambour de la porte du rez-de-chaussée,
qui paraît indispensable ?

J.H.